COMMUNE DE MANAGE

-

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL VISANT LES VOIES D'INTRODUCTION PRIORITAIRES AFIN DE PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN BELGIQUE OU À L'INTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE (2027-2032)

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^ER)

-

ENQUÊTE PUBLIQUE

-

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
10/11/2026	**16/11/2026**	Commune de Manage Service Environnement Place Albert 1er, 1 à 7170 Manage Le **11/01/2027**	Commune de Manage Service Environnement Place Albert 1er, 1 à 7170 Manage

Le dossier peut être consulté du **16/11/2026 au 11/01/2027**, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de préférence sur rendez-vous au Service Environnement - Place Albert 1er, 1 à 7170 Manage. Téléphone : 064/518.280. Email : environnement@manage-commune.be

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : https://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Environnement.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électronique, peut envoyer ses remarques (pour le 11 janvier 2027 au plus tard) à l'Administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : **invasives@spw.wallonie.be** ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE Direction de la Nature et des Espaces Verts Avenue Prince de Liège 7 - 5100 Namur (Jambes)

Manage le 03/11/2026

Par le Collège,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

Moïra FRANÇOIS Bruno POZZONI

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.